

Je dois ajouter qu'en signant l'acte, je n'accepte au nom du Canada aucune responsabilité qui n'aura pas déjà été prévue lors de notre engagement initial à l'égard de la commission, ni rien au-delà de ce qui a déjà été établi par notre position officielle. Enfin, le Canada ne se considère comme lié par les dispositions prévues à l'acte que dans la mesure où mon pays demeure dans la commission, et si le

Canada devait juger nécessaire de mettre fin à sa participation à la Commission internationale de contrôle et de surveillance, il cessera de se considérer comme lié formellement par l'acte. Toutefois, je puis assurer cette éminente assemblée que le Canada continuera par sa politique de favoriser le principe de l'épanouissement des peuples de l'Indochine dans la stabilité et la paix.

---